

MINISTÈRE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE
ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT POUR ADULTES

DOSSIER PÉDAGOGIQUE

UNITÉ D'ENSEIGNEMENT

**PRATIQUES DE SOINS INFIRMIERS AUX ADULTES EN
SITUATION PEU COMPLEXE**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

DOMAINE DES SCIENCES DE LA SANTÉ PUBLIQUE

CODE : 82 15 03 U34 D2
CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 804
DOCUMENT DE RÉFÉRENCE INTER-RÉSEAUX

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du **jour mois 2026**
sur avis conforme du Conseil général

PRATIQUES DE SOINS INFIRMIERS AUX ADULTES EN SITUATION PEU COMPLEXE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITÉS DE L'UNITÉ D'ENSEIGNEMENT

1.1 Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement pour adultes, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2 Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant/étudiante

dans des situations peu complexes de prise en soins de bénéficiaires adultes dans des domaines généraux de médecine et de chirurgie,

- ◆ de construire une démarche clinique en soins infirmiers basée sur les étapes de la démarche scientifique ;
- ◆ de collecter, de classer et d'analyser des données émanant des différents documents professionnels et de réaliser une planification individualisée des soins ;
- ◆ d'organiser la prise en soins du bénéficiaire en programmant, en réalisant des soins et en portant une réflexion pertinente sur les actes posés ;
- ◆ d'intégrer les mesures relatives à l'asepsie et aux isolements ;
- ◆ de devenir un acteur/une actrice responsable de la sécurité des bénéficiaires de soins.

2. CAPACITÉS PRÉALABLES REQUISES

2.1 Capacités

En Approche des soins infirmiers généraux

en référence au profil professionnel du bachelier infirmier responsable de soins généraux et du dossier pédagogique de la section,

dans le respect des règles d'usage de la langue française,

dans son rôle autonome et de collaboration,

au départ d'une situation fictive d'une prise en soins d'un/une bénéficiaire adulte, et en utilisant un vocabulaire scientifique,

en référence aux prestations techniques de base de l'art infirmier définies dans le programme,

- ♦ récolter les données sur la base d'un modèle conceptuel de soins infirmiers ;
- ♦ classer les données selon un modèle conceptuel ;
- ♦ proposer une programmation cohérente des soins infirmiers généraux ;
- ♦ dispenser des soins infirmiers généraux en les expliquant, en les justifiant et en respectant le confort physique, psychologique et les principes de sécurité, d'hygiène, d'asepsie ;
- ♦ expliciter les bases légales et déontologiques qui sous-tendent la dispensation des soins infirmiers généraux ;
- ♦ décrire le comportement adéquat à adopter en référence aux principes déontologiques et légaux du secteur de la santé ;
- ♦ expliciter les principes d'ergonomie et de manutention qui s'appliquent lors des activités de soins ;
- ♦ exécuter selon les principes de sécurité, d'hygiène et/ou d'asepsie, une ou plusieurs techniques de soins relatives aux premiers soins d'urgence ;

pour les publics suivants : bébés, enfants, adolescents, personnes âgées, personnes à besoins spécifiques,

- ♦ identifier les spécificités biomédicales liées à l'âge et/ou au(x) besoin(s) spécifique(s) d'individus sains ;
- ♦ apporter, lors de la dispensation de soins infirmiers généraux, une réponse adaptée aux risques spécifiques de dépendance fonctionnelle.

En Pathologie : Formes stabilisées et gériatrie

pour des pathologies fréquemment rencontrées dans leur forme stabilisée, dans les systèmes suivants : respiratoire, cardiovasculaire, endocrinien, nerveux, digestif, urogénital, musculosquelettique,

pour des pathologies de la personne âgée,

en utilisant le vocabulaire scientifique,

- ♦ identifier et décrire les éléments fondamentaux du processus physiopathologique ;
- ♦ énoncer les facteurs étiologiques, les symptômes et les méthodes d'investigation diagnostique les plus courants ;
- ♦ préciser les mesures de surveillance, les complications les plus fréquentes ainsi que leurs mesures préventives ;

En utilisant le vocabulaire scientifique,

- ♦ identifier et décrire la collaboration, les mesures préventives des actes pré-opératoires, les surveillances des actes post-opératoires et des complications éventuelles ;
- ♦ expliciter pour différentes classes de médicaments : les indications principales, les posologies, les contre-indications majeures, les effets secondaires principaux, les modes d'administration et les surveillances à prévoir.

2.2 Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite des unités d'enseignement « Approches des soins infirmiers généraux », code N° 82 15 01 U34 D2, et « Pathologie : Formes stabilisées et gériatrie », code N° 82 15 16 U34 D2, classées dans l'enseignement supérieur de type court.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant/étudiante sera capable de/d' :

en référence au profil professionnel du bachelier infirmier responsable de soins généraux et du dossier pédagogique de la section,

dans le respect des règles d'usage de la langue française,

dans son rôle autonome et de collaboration,

au départ de situations fictives peu complexes de prise en soins d'un/une bénéficiaire adulte dans des domaines généraux de médecine et de chirurgie,

en utilisant un vocabulaire scientifique,

en référence à un modèle conceptuel de soins infirmiers,

- ◆ établir un référencement scientifique de bonnes pratiques en soins infirmiers ;
- ◆ réaliser une planification individualisée des soins infirmiers ;
- ◆ justifier une programmation cohérente des interventions infirmières, adaptée aux spécificités et souhaits du/de la bénéficiaire de soins ;
- ◆ dispenser des gestes professionnels liés à l'exécution des interventions infirmières en les expliquant, en justifiant leur choix et en respectant le confort physique, psychologique et les principes de sécurité, d'hygiène, d'asepsie ;
- ◆ cibler les informations à transmettre pour assurer la continuité des soins sur la base de la démarche en soins infirmiers ;
- ◆ expliciter et justifier le choix d'une procédure d'isolement.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le niveau d'organisation et de dextérité : la capacité d'organisation de l'environnement spatial et matériel propre au soin, la maîtrise gestuelle,
- ◆ le niveau de cohérence : la capacité à établir une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé,
- ◆ le niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles,
- ◆ le niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions,
- ◆ le niveau d'autonomie : la capacité à faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

En référence à l'article 8 du Décret du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement pour Adultes, les détenteurs d'un brevet d'infirmier hospitalier ainsi que les détenteurs du brevet d'enseignement supérieur d'assistant en soins infirmiers peuvent obtenir une valorisation des acquis pour la dispense complète de l'UE « Pratiques des soins infirmiers aux adultes en situation peu complexe ».

4. PROGRAMME

L'étudiant/étudiante sera capable de/d',

dans le cadre de situations peu complexes de prises en soins de bénéficiaires adultes dans les domaines généraux de médecine et de chirurgie,

dans son rôle autonome et de collaboration,

dans le respect des règles d'usage de la langue française,

en utilisant les termes scientifiques adéquats,

4.1. Soins infirmiers généraux aux adultes, asepsie et isolements

- ◆ expliciter les principes généraux de soins infirmiers tels que : l'hygiène hospitalière, l'hygiène et la prophylaxie, le confort, la sécurité et l'asepsie ;
- ◆ expliciter l'aspect logistique de gestion et d'administration des médicaments au sein d'une institution ;
- ◆ décrire et expliciter l'organisation d'un plateau technique et d'un bloc opératoire ainsi que les rôles infirmiers lors d'interventions chirurgicales et médicales non invasives ;
- ◆ décrire la surveillance et les actes pré- et postopératoires ;
- ◆ écrire la préparation et la manipulation du matériel stérile ainsi que les procédures de stérilisation et les vérifications inhérentes (traçabilité) ;
- ◆ expliciter des notions relatives aux dispositifs non invasifs tels que l'endoscopie, la coelioscopie, la chirurgie robotique et percutanée, ...
- ◆ décrire et d'expliquer les procédures d'isolement en vigueur et leur bien-fondé ;
- ◆ expliciter les mesures à prendre pour éviter les accidents par exposition au sang ;
- ◆ sécuriser la prise en charge du bénéficiaire de soins lors d'interventions invasives de diagnostic.

4.2. Soins infirmiers généraux aux adultes : pratique professionnelle

Dans le respect de l'arrêté royal du 18 juin 1990 tel que modifié portant fixation de la liste des prestations techniques de soins infirmiers et de la liste des actes pouvant être confiés par un médecin à des praticiens/praticiennes de l'art infirmier ainsi que des modalités d'exécution relatives à ces prestations et à ces actes et des conditions de qualification auxquelles les praticiens /praticiennes de l'art infirmier doivent répondre et de ses modifications, lors de mises en situations fictives,

- ◆ acquérir et appliquer les gestes professionnels liés à l'exécution des interventions infirmières dans le respect des principes de confort, de sécurité physique et psychologique, d'hygiène, d'asepsie ;
- ◆ analyser et argumenter des soins infirmiers en référence à des procédures de soins ;
- ◆ programmer une prise en soins infirmiers globale du/de la bénéficiaire de soins, et ce pour les prestations suivantes :
 - Soins liés à l'appareil respiratoire :
 - aspiration et drainage des voies aériennes,
 - soins infirmiers et surveillance auprès des patients ayant une voie respiratoire artificielle sur des trachéostomies stabilisées ;

- Soins liés à l'appareil cardiovasculaire :
 - placement d'un cathéter intraveineux dans une veine périphérique, prélèvement de sang et perfusion intraveineuse avec une solution saline isotonique, application d'un régulateur de débit,
 - préparation, administration et surveillance de perfusions et de transfusions intraveineuses éventuellement moyennant l'emploi d'appareils particuliers,
 - enlèvement de cathéter intraveineux profond,
 - prélèvement et traitement de sang transfusionnel et de ses dérivés,
 - saignée;
- Soins liés à l'appareil digestif :
 - retrait, changement après fistulisation (à l'exception du premier changement effectué par le médecin) et surveillance d'une sonde de gastrostomie à ballonnet,
 - soins au/à la bénéficiaire de soins nouvellement stomisé,
 - préparation, réalisation et surveillance d'un lavage intestinal,
 - préparation, réalisation et surveillance d'un tubage et d'un drainage gastro-intestinal,
- Soins liés à l'appareil urogénital :
 - soins infirmiers en cas de stomie urinaire,
 - irrigation vaginale et vulvaire,
 - soins vulvaires aseptiques,
 - préparation, administration, surveillance :
 - d'une sonde vésicale,
 - d'une instillation urétrale,
 - d'un drainage de l'appareil urinaire,
 - retrait, changement après fistulisation (à l'exception du premier changement effectué par le médecin) et surveillance d'une sonde vésicale suspubienne à ballonnet,
- Soins liés à la peau et aux organes des sens :
 - soins de plaie : pansement sec, tulle, pommade, méchage, irrigation, drains, de cathéters...
 - application de ventouses, sangsues et larves,
 - préparation, réalisation et surveillance lors d'enlèvement de matériels de suture cutanée, de mèches et de drains et de cathéters cutanés,
 - application thérapeutique d'une source de lumière,
 - préparation, réalisation et surveillance lors d'enlèvement de corps étrangers non incrustés dans les yeux,
- Soins liés au métabolisme :
 - surveillance du bilan hydrique,
- Soins liés à l'administration de médicaments et manipulation d'appareils de traitement :
 - préparation et surveillance du/de la bénéficiaire de soins pour l'administration de médicaments par les voies suivantes :
 - intraveineuse,
 - par hypodermoclyse,
 - par cathéter gastro-intestinal,
 - par drains,

- préparation, administration et surveillance de l'administration de l'insuline,
- soins au/à la bénéficiaire de soins sous alimentation parentérale,
- Soins liés à l'établissement du diagnostic médical et manipulation d'appareils d'investigation :
 - prélèvement de sang par ponction veineuse ou capillaire,
 - administration et interprétation de tests intradermiques et cutanés,
 - préparation et organisation du matériel lors d'interventions invasives de diagnostic.

4.3. Démarche scientifique en soins infirmiers : utilisation des résultats de la recherche

- ♦ définir la démarche scientifique et plus particulièrement la démarche en soins infirmiers comme démarche de pensée ayant une identité et des objectifs propres ;
- ♦ consulter de manière critique la littérature professionnelle en vue de s'y référer avec pertinence pour définir ou adapter la planification de soins infirmiers individualisés ;
- ♦ sélectionner et établir au départ d'un sujet donné des référencements scientifiques de bonnes pratiques en soins infirmiers.

4.4. Démarche clinique de soins infirmiers : planification en situation peu complexe

pour l'organisation et la coordination pertinente des soins,

en vue de participer dans le cadre d'une équipe de soins structurée à des situations de prises en soins de bénéficiaires dans les domaines généraux de la médecine et de la chirurgie,

- ♦ se référer à un modèle conceptuel ou à une théorie en soins infirmiers pour donner sens et contenu à la démarche en soins infirmiers ;
- ♦ interpréter des données, émanant des différentes sources et documents professionnels (dossier infirmier, dossier médical, collègues, famille, bénéficiaire de soins...), sur la base d'un modèle conceptuel ou d'une théorie en soins infirmiers, et ce en vue d'identifier :
 - le(s) hypothèses de diagnostic(s) infirmier(s),
 - les problèmes traités en collaboration,
 - les problèmes de soins infirmiers au sens strict ;
- ♦ réaliser une planification individualisée de soins infirmiers selon une approche soignante holistique de bénéficiaires de soins présentant des problèmes de santé relevant des soins infirmiers généraux peu complexes ;
- ♦ analyser et commenter des planifications individualisées de soins infirmiers en référence à des données probantes ;
- ♦ se référer de manière critique à des procédures de soins ;
- ♦ évaluer une planification individualisée de soins infirmiers en vue de la réviser en fonction de l'état du bénéficiaire de soins et en discuter avec l'infirmier responsable de soins généraux ;
- ♦ communiquer par transmissions orale, écrite et/ou informatique, les informations pertinentes concernant une planification individualisée de soins infirmiers, en vue d'assurer la continuité des soins.

5. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour le cours de « Soins infirmiers généraux aux adultes : pratique professionnelle », il est recommandé de ne pas constituer des groupes qui dépassent vingt étudiants.

6. CHARGÉ(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant/une enseignante ou un expert/une experte.

L'expert ou l'experte devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITÉ D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Soins infirmiers généraux aux adultes, asepsie et isolements	CT	B	34
Soins infirmiers généraux aux adultes : pratique professionnelle	PP	T	78
Démarche scientifique en soins infirmiers : utilisation des résultats de la recherche	CT	B	20
Démarche clinique de soins infirmiers : planification en situation peu complexe	CT	F	28
7.2. Part d'autonomie		P	40
Total périodes de cours			200
7.3. Activités de développement professionnel		Z	25
Total des périodes			225
Nombre d'ECTS			9